

MAIRIE DE MOULISMES
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 janvier 2020

COMPTE RENDU

Sous la présidence de Mme TABUTEAU Nathalie

Présents : Mme TABUTEAU Nathalie, Maire
Mme ROBUCHON Christelle, Mme BOUYAT Valérie, M. MAGNON Michel, adjoints,
M. BOONMAN Cornélis, Mme MARTINEAU-MELIN Valérie, Mme MORIN Florence, Mme
PEIGNELIN Marie-Claude,

Absents excusés : M. SOURISSEAU Thomas

Pouvoir : /

Votants : 8

Mme le Maire ouvre la séance à 20h15

Mme ROBUCHON a été désignée secrétaire de séance

Mme le Maire fait l'approbation du procès-verbal du dernier conseil. Adopté à l'unanimité.

Mme le Maire fait état qu'une majorité de conseillers en exercice a sollicité le vote au scrutin secret.

❖ **Décision modificative n°2 (budget communal)**

Mme le Maire expose qu'il convient d'effectuer une décision modificative du budget afin de couvrir les derniers versements d'attribution de compensation à la CCVG. En effet, les services de l'Etat et de la trésorerie nous ont rappelé que ces versements étaient une dépense obligatoire à laquelle la commune ne pouvait se soustraire. Mme Jeamet, trésorière propose donc d'effectuer cette DM au regard de notre Budget.

Section Investissement

Dépenses		Recettes	
<i>Article (Chap.) – opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article (Chap.) – opération</i>	<i>Montant</i>
2131 (21) : Bâtiments publics	-1 981,65	021 (021) : virement de la section de fonctionnement	-1 981,65
Total Dépenses	- 1981,65	Total Recettes	- 1981,65

Section Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) – opération	Montant	Article (Chap.) – opération	Montant
023 (023) : virement à la section d'investissement	-1 981,65	7087 (70) : Remboursements de frais	2 854,35
627 (011) : services bancaires et assimilés	200,00		
6470 (012) : Autres charges sociales	-200,00		
739211 (014) : Attributions de compensation	4 836,00		
Total Dépenses	2 854,35	Total Recettes	2 854,35
Total Dépenses	872,70	Total Recettes	872,70

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide par 7 voix pour et 1 abstention :

- d'adopter la décision modificative n°2 telle que détaillée ci-dessus.

❖ Ouverture d'une ligne de trésorerie à la banque postale

Mme le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un projet de demande d'ouverture de ligne de trésorerie afin de financer les charges liées au remboursement du prêt à court terme auprès de la banque Postale, et ce, en attendant que le FCTVA lié au projet Aménagement et sécurisation de l'aire de repos soit mandaté en recette au cours de l'année 2020. En effet, l'échéance du prêt à court terme arrive en février alors que le FCTVA ne sera pas versé avant juillet.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire décide :

ARTICLE 1^{er} : la commune de Moulismes contracte auprès de la Banque Postale, une ouverture de ligne de trésorerie d'un montant maximum de 23 000 €, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

OFFRE DE FINANCEMENT 1 CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE LA LIGNE DE TRESORERIE UTILISABLE PAR TIRAGES	
Prêteur	La Banque Postale
Emprunteur	COMMUNE DE MOULISMES
Objet	Financement des besoins de trésorerie.
Nature	Ligne de Trésorerie Utilisable par Tirages
Montant maximum	23 000.00 EUR
Durée maximum	364 jours
Taux d'Intérêt	Eonia + marge de 0.850 % l'an* En tout état de cause et quel que soit le niveau constaté de l'index EONIA, le taux d'intérêt effectivement appliqué ne sera jamais

	négatif. Dans l'hypothèse d'un index EONIA négatif, l'Emprunteur restera au minimum redevable de la marge telle qu'indiquée ci-dessus.
Base de calcul	Exact/360
Modalités de remboursement	Paiement trimestriel des intérêts et de la commission de non utilisation Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
Date de prise d'effet du contrat	Trois semaines après la date d'acceptation de la présente proposition et au plus tard le 13 Mars 2020
Garantie	Néant
Commission d'engagement	250.00 EUR, payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat
Commission de non utilisation	0.100% du montant non utilisé payable à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8ème jour ouvré du trimestre suivant
Modalités d'utilisation	L'ensemble des opérations de tirage et de remboursement est effectué par internet, via la mise à disposition du service « Banque en Ligne » de La Banque Postale. Tirages/Versements – Procédure de Crédit d'Office privilégiée

ARTICLE 2 : prend l'engagement pendant toute la durée de la convention, de créer et de mettre en recouvrement le paiement des intérêts et à l'échéance de la convention, le remboursement du capital.

ARTICLE 3 : le conseil municipal confère toutes les délégations utiles à Mme le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature des contrats de prêt à passer avec le prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Le conseil municipal, par 7 voix pour et 1 abstention,

- ↳ Dans l'attente du versement du FCTVA et de la subvention Amendes de police
- ↳ Sur proposition de la commission de finances
- ↳ Après avoir pris connaissance de l'offre proposée par la Banque Postale
- ↳ Après en avoir délibéré :

- autorise Mme le Maire à ouvrir une ligne de trésorerie de 23 000 euros auprès de la Banque Postale afin de mandater le remboursement du prêt à court terme auprès de cette même banque.

❖ **Ecomusée : cotisation 2020**

Comme chaque année, l'Ecomusée adresse l'appel à cotisation aux communes adhérentes. L'équipe de l'Ecomusée est toujours à la disposition des communes adhérentes et contribue aux animations locales. En outre, l'année 2019 a été marquée par l'ouverture à Juillé de l'exposition « l'accueil des Mosellans entre Vienne et Gartempe en 1939-1940 », qui fait suite à la collecte de mémoire organisée en 2018. Un magnifique livret très complet a été édité sur ce sujet. Toutes

les expositions itinérantes réalisées par l'Ecomusée demeurent disponibles à titre gracieux pour nos animations. L'assemblée Générale du 4 décembre 2019 a décidé de porter la cotisation des communes à 0.65 € par habitant pour 2020 (0,60 € auparavant), soit environ 250 € pour Moulismes. Mme le Maire fait rappel de la délibération du conseil de l'année passée qui avait décidé d'un versement de la cotisation d'un montant de 100 €.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide de surseoir à cette délibération au regard du budget 2020.

❖ **Questions diverses :**

- **CNAS :** le Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales est un organisme qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels et de leurs familles. A cet effet, il propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques-réductions...) qu'il fait évoluer chaque année. Les agents bénéficiaires pour Moulismes sont au nombre de 6 (correspondant aux 3 agents titulaires, 3 CDI). Seul 2 agents utilisent les services du CNAS. Il convient de décider si la municipalité poursuit la cotisation globale auprès de l'organisme afin d'en faire bénéficier tous les agents (c'est pour tous ou aucun). **Avis du conseil :** *proposition de poursuivre la cotisation pour tous les employés communaux (hors employés Centre de Gestion si tel est le cas) sous réserve du budget 2020.*
- **Travaux de Montée en Débit :** bien entamés (entre Plaisance et Moulismes), ceux concernant le bourg vont débiter à partir du 20 janvier.
- **Travaux d'enfouissement du réseau électrique entre la Sicardière et la Licotière :** prévus au cours de l'année 2020. Sorégies nous sollicite pour en profiter pour remplacer les poteaux d'éclairage en béton par des luminaires. Il y en aurait 5 à changer et un premier coût estimatif serait de 6 500 € avec une subvention de 75% par Sorégies. Un devis plus précis a été demandé. En cas d'avis favorable, une réflexion s'impose quant à déplacer ou ajouter un luminaire entre la patte d'oie et le sans issue. Il serait également judicieux de se rapprocher d'Orange pour l'enfouissement des lignes en parallèle. En complément, des travaux d'enfouissement du réseau du bourg restant seront programmés entre 2020 et 2023.
- **Dégradation :** un camion a percuté le transformateur électrique du parking poids-lourds dans la soirée ou nuit du 13 au 14 janvier, nécessitant une lourde intervention de SRD pour réaliser un coffrage bois sécurisé. La société a porté plainte en gendarmerie.
- **Cabine à livres :** l'ancienne cabine téléphonique a été transformée en cabine à livres (don, prêt, échange...) et installée sur la place de l'église.
- **Panneau d'information :** la CCVG va prochainement installer un panneau numérique d'informations (intercommunales et communales) devant la mairie.
- **Bilan aire de repos :** les opérations budgétaires n'étant pas encore arrêtées, le bilan précis ne pourra s'effectuer qu'au mois suivant. Toutefois, Camping-car Park nous a transmis le bilan des fréquentations jusqu'au 30 novembre : le chiffre

d'affaire TTC intégrant les nuits et les services s'élève à 17 405,80 € avec 1 873 nuits et 139 services.

- **Réunion de la commission budget** : vendredi 7 février à 20h
- **Vœux du Maire** : samedi 18 janvier à 18h à la salle des fêtes
- **Repas des anciens aux Cigognes** : 20 personnes et 7 accompagnateurs ou conseillers ont participé dans une ambiance très agréable et conviviale.
- **Bulletin municipal** : il est en cours d'édition et parviendra dans les foyers d'ici peu.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire lève la séance à 20h54.

❖ **Prochaine séance : février ou mars 2020 à 20h15**

A MOULISMES, le 18 janvier 2020

Le Maire,
Nathalie TABUTEAU